

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2026
COMMUNE DE FEUGES

La réunion a débuté le 26 février 2026 à 18h30 sous la présidence du Maire, MEIRHAEGHE Sonia.

Membres présents :

Monsieur COLLARD Benoît
Madame DEGAY Michelle
Monsieur EMONET Emmanuel
Madame HERBINET Sylvie
Madame MEIRHAEGHE Sonia
Monsieur POINSOT Patrick
Monsieur RIDEY Patrick
Monsieur VANDEWALLE Claude

Membres absents représentés :

Monsieur LEFEBVRE Fabrice Pouvoir donné à M RIDEY Patrick

Membres absents :

Monsieur GAUTHIEROT Guillaume
Madame ONRAEDT Melanie

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick RIDEY

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
- Situation budgétaire fin 2025
- Subventions attribuées en 2026
- Présentation du projet d'aménagement paysagé de la bergerie
- Etude du devis d'un architecte pour l'élément bâti remplaçant la bergerie
- Questions diverses

Délibérations adoptées :

DEL26022026_1 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

DEL26022026_2 - Subventions attribuées en 2026

DEL26022026_3 - Etude du devis d'un architecte pour l'élément bâti remplaçant la bergerie

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25/11/2025

Le procès-verbal de la séance du 25/11/2025 est approuvé à l'unanimité

Mme le Maire demande la modification de l'ordre du jour ainsi :

- Ajout d'une délibération concernant l'étude du devis d'un architecte pour l'élément bâti remplaçant la bergerie.
 - Modification de l'ordre du jour approuvée à l'unanimité

DEL26022026_1 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions prévues par l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre.

Il est proposé au Conseil Municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget primitif, d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2025 (hors chapitre 16).

Il est précisé que cette autorisation ne signifie pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer la continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Crédits ouverts en 2025 :

- Chapitre 20 = 35 000,00 €
- Chapitre 204 = 22 000,00 €
- Chapitre 21 = 354 103,90 €

Montants autorisés avant le vote du BP 2026 :

- Chapitre 20 = 8 750,00 €
- Chapitre 204 = 5 500,00 €
- Chapitre 21 = 88 500,00 €

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2026 comme décrites ci-dessus.

9 voix pour

- Situation budgétaire fin 2025

Mme le Maire présente la situation budgétaire à la clôture de l'exercice 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dép : - 209 686,90 €	Report 2024	Solde 2025
+ 42 621,47 €	+ 275 502,29 €	= + 318 123,76 €
Rec : + 252 308,37 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dép : - 99 136,45 €	Report 2024	Solde 2025
+ 1 699,63 €	+ 85 331,58 €	= + 87 031,21 €
Rec : + 100 836,08 €		

Cumul = + 405 154,97 €
Restes à Réaliser 2025 = - 22 900,00 €

Solde 2025 = + 382 254,97 €

DEL26022026_2 - Subventions attribuées en 2026

Mme le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre du budget primitif que nous adopterons prochainement pour l'exercice 2026, je vous propose d'attribuer des subventions communales à plusieurs associations dont l'activité contribue à l'intérêt public de notre commune par le renforcement des liens sociaux et de l'animation du village, et l'organisation d'activités qui répondent à l'attente des habitants.

Le calcul du montant de ces subventions résulte d'un examen attentif des demandes déposées par les associations.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer à :

NOM	MONTANT UNITAIRE 2026	MONTANT BUDGETAIRE 2026
ADMR Vallée de la Barbuise	230,00 €	230,00 €
Alzheimer Aube	50,00 €	50,00 €
Association Foncière de Feuges	3 000,00 €	3 000,00 €
Comité des Fêtes de Feuges	3 600,00 €	3 600,00 €
Concerts dans l'Église (<i>versée à la personne ou association désignée pour l'animation</i>)	200,00€	400,00 €
Coop. Scolaire de E. Maternelle Charmont	20,00 € / Elève	6 élèves = 120,00 €
Coop. Scolaire de E. Primaire Charmont	20,00 € / Elève	17 élèves = 340,00 €
Croix Rouge Française	200,00 €	200,00 €
Écomusée de Charmont	50,00 €	50,00 €
Interactifs des écoles de Charmont	200,00 €	200,00 €
Les Chasseurs de Feuges	150,00 €	150,00 €
Lique Cancer Aube	50,00 €	50,00 €
Lique pour la Protection des Oiseaux	50,00 €	50,00 €
M.J.C. Charmont	250,00 €	250,00 €
Voyages Scolaires (<i>versée aux parents</i>)	50,00 € / Enfant	400,00 €
Pratique Sportive (<i>versée aux parents</i>)	20,00 € / Enfant	400,00 €
Total		9 490,00 €

9 voix pour

- Présentation du projet d'aménagement paysagé de la bergerie

Mme HURPET d'Apache-Paysage présente le projet sur lequel elle a travaillé.

Elle explique qu'une approche historique était nécessaire au vu du contexte autour de l'église qui est du 12ème siècle et classée aux Monuments Historiques.

Il est donc intéressant à noter qu'un bâtiment de type agricole existait anciennement devant la bergerie.

En 2012 la grange attenante à au chevet de l'église a été démolie, et un parking aménagé.

Aujourd'hui la bergerie se dégrade fortement, mais pour obtenir l'autorisation de sa démolition nous devons mener conjointement au projet paysagé, un projet architectural.

Les contraintes sont : Le périmètre rapproché de captage des eaux et le périmètre de protection des monuments historiques>.

Pour cet élément bâti, nous devons donc naviguer entre les règlements et la solution trouvée est une « pergola » ou un « auvent », nous allons devoir faire appel à un architecte.

Concernant l'Espace Paysagé, pour obtenir des financements nous devons insister sur la gestion différenciée et la biodiversité

Nous en profiterons pour renouveler l'aire de jeux en l'intégrant dans le projet, et nous déplacerons les tables de ping-pong.

Le Maire présente l'estimation globale du projet qui est de : 187 354,13 € HT soit 224 824,95 € TTC

L'objectif pour avancer est d'obtenir l'autorisation de démolition de la bergerie, ensuite nous progresserons à notre rythme.

DEL26022026_3 - Etude du devis d'un architecte pour l'élément bâti remplaçant la bergerie

Madame HURPET vient de nous présenter le projet d'aménagement paysagé, dans lequel est inclus un élément bâti qui remplacerait la bergerie en vue de sa démolition.

Cet élément bâti pourrait prendre la forme d'un auvent ou d'une pergola et devra se soumettre aux contraintes règlementaires que nous rencontrons, soit :

- Le périmètre de protection du monument historique de l'Eglise Saint Benoît
- Le périmètre rapproché du captage d'eau potable

Il est donc nécessaire de faire appel à un architecte.

Mme le Maire présente le devis de l'atelier d'architecture STOA relatif à la maîtrise d'œuvre concernant cet élément bâti.

La mission complète comprenant :

- Études de faisabilité / Conception
- Autorisations d'urbanisme
- Études de projet / Consultation des entreprises
- Direction de l'exécution des travaux
- Réception des travaux

est de 6 000,00 € HT soit 7 200,00 € TTC

9 voix pour

Questions diverses

1) Tours de garde pour les élections municipales

De 8h00 à 11h30	Sonia MEIRHAEGHE Michelle DEGAY Claude VANDEWALLE Christian MEILLIER
De 11h30 À 15h00	Patrick POINSOT Emmanuel EMONET Fanny NEYNER
De 15h00 à 18h00	Benoît COLLARD Patrick RIDEY Sylvie HERBINET Aurélie ELIE

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h40.

Monsieur Patrick RIDEY
Secrétaire de séance

MEIRHAEGHE Sonia,
Maire